

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 23 janvier 2013

Absents ayant donné pouvoir : Jacques BARON - Guénola CHEVRE-BALEIGE - Francis MILLERAND - Charène GIROIR - Jacky GRANDILLON - Mariane LUQUÉ - Bruno SAMZUN

Absent : Bruno NICOULEAU

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### ➤ DEVELOPPEMENT URBAIN

- Il est décidé de passer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre et de mission OPC relatif à l'opération de réhabilitation du marché couvert, le coût de l'avenant n° 1 s'élevant à (abstentions : Maryse EUSOP et Jacky GRANDILLON) :

• mission maîtrise d'œuvre .....	29 119,77 € HT
• mission OPC.....	3 327,97 € HT
• mission conseil éclairage extérieur.....	1 600,00 € HT

*Monsieur DESHAYES informe que la commune n'avait pas prévu de procéder à la réfection des stalles conservées dans la partie couverte. A la demande des commerçants, les stalles vont être revues ainsi que l'éclairage du marché.*

Madame EUSOP estime que cela fait cher, le coût de l'opération passant du simple au double. Elle estime par ailleurs que c'est cher payé pour quelques commerçants non sédentaires.

*Monsieur DESHAYES rappelle qu'une étude sur le commerce de centre-ville est en cours. Il apparaît à travers cette étude que les commerçants rencontrent des difficultés. La commune a écouté leur vision sur la redynamisation du marché. Si la commune n'est pas là pour répondre à leurs interrogations, les élus ne servent à rien.*

Madame EUSOP souligne qu'il y a une vingtaine d'années, il y a déjà eu une redynamisation du marché. Le samedi matin, il lui arrivait de faire des animations sur le marché, les commerçants n'étant pas toujours contents de ces animations.

*Monsieur le maire note qu'il ne s'agit pas d'un problème d'animation. Il s'agit d'une question de redynamisation, de vitalité commerciale et d'attractivité du centre-ville. Il y a eu des tables rondes organisées pour les commerçants, dont les comptes rendus seront présentés dans quelque temps. Ce n'est donc pas la question de l'animation commerciale qui est intéressante ; l'ambiance d'achat et la qualité de l'aménagement sont la base de la redynamisation du commerce. L'animation est un plus.*

*En ce qui concerne le prix des travaux, quand la délibération a été prise par le conseil municipal pour la rémunération de l'architecte, le conseil municipal a voté principalement le taux de rémunération. Toutefois, le conseil municipal savait que, suite aux échanges avec les commerçants et au changement du projet, il faudrait augmenter le coût des travaux.*

*En ce qui concerne le changement du projet du marché, monsieur le maire précise qu'il assume d'autant plus ce changement, qui se traduit par un coût plus élevé, qu'il n'en n'était pas très partisan au départ. Pour lui, quitte à s'engager dans ce projet, il faut aller jusqu'au bout.*

Monsieur MONBEIG souligne qu'il ne partage pas tout à fait cet avis sur le prix. Quand on voit les marchés de La Tremblade, du Château d'Oléron et de Bourcefranc-Le Chapus, qui ne sont pas merveilleux, il y a qu'en même du monde. Passer du simple au double, il n'est pas persuadé que cela va faire venir du monde.

*Monsieur DESHAYES fait observer que le bâtiment ne respectait pas les normes sanitaires. Cette mise aux normes génère des coûts incompressibles. La commune n'obtiendra pas la réouverture du marché si elle ne respecte pas les normes.*

Monsieur MONBEIG ne veut pas qu'on lui fasse dire ce qu'il n'a pas dit. Dans le cas présent, il s'agit de répondre aux demandes des commerçants.

*Monsieur le maire souhaite prendre l'exemple de la commission d'urbanisme. Madame BERGER WAGON, l'architecte conseil de la commune, ne décide de rien. Ce sont les élus qui prennent leurs responsabilités dans les solutions apportées. En ce qui concerne le marché, la commune a fait le choix de répondre à la demande des commerçants. Mais c'est bien la municipalité qui en assume la responsabilité. Il ne s'agit pas de faire plaisir aux commerçants, mais c'est parce que c'est une très bonne idée, parce qu'on pense qu'ils ont raison.*

Monsieur MONBEIG rappelle qu'il y eu le même débat avec les commerçants il y a treize ans.

*Monsieur le maire souligne que la réfection du marché couvert remonte à bien plus de treize ans. Il demande à Monsieur MONBEIG si à sa place, il aurait fait le même choix de reculer la façade du bâtiment ?*

Monsieur MONBEIG répond qu'il ne l'aurait pas fait de ce côté là, cet endroit étant le plus exposé.

Madame EUSOP souligne que c'est la façade sud-ouest, là où il y a le plus de pluie.

Monsieur ROY informe qu'il votera le projet mais souhaite faire une remarque sur la méthodologie. Il estime être devant le fait accompli. Le conseil municipal se trouve face à un projet qui coût le double. Peut-être aurait-il fallu être informé davantage dans la phase A. Il aurait fallu approfondir la méthode, être informé sur les modifications. Il n'est plus possible de dire non au projet aujourd'hui.

*Monsieur le maire fait observer que le conseil municipal peut toujours dire non. Là, il s'agit de voter uniquement les honoraires de l'architecte. Il y a toutefois des questions d'opportunité. Il faut partir au bon moment.*

Madame RENAUD estime qu'elle a l'impression que, depuis quatre ans, elle est toujours mise devant le fait accompli.

*Monsieur le maire rappelle que le projet de réhabilitation du marché couvert a déjà été présenté au conseil municipal et que personne ne le découvre.*

#### ➤ **COMMUNICATION**

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché à passer avec Marennes Impression pour l'impression du bulletin municipal pour l'année 2013, pour le coût suivant :
  - 695,00 € HT par numéro de huit pages et pour 3 400 bulletins municipaux ;
  - 320,00 € HT de plus pour deux pages encartées dans le bulletin.

#### ➤ **CULTURE**

- A l'unanimité, il est passé une convention d'accueil de spectacles en commun commune de Marennes / Théâtre de La Coupe d'Or en vue d'organiser le spectacle "L'Intervention", la participation communale s'élevant à 4 000,00 € TTC.

Madame RENAUD souligne que la billetterie est pour La Coupe d'Or, en plus de la subvention.

*Madame BALLOTEAU fait observer que cela se passe comme d'habitude. Elle ajoute que, quand la commune subventionne l'association "+de son", la billetterie est malgré tout pour l'association.*

#### ➤ **VIE ASSOCIATIVE**

- A l'unanimité, il est accordé au Comité des Fêtes une avance d'un montant de 10 000,00 € sur la subvention qui lui sera accordée au titre de l'année 2013.

Monsieur MONBEIG demande si l'association aura assez d'ici le vote de la subvention.

*Monsieur le maire souligne qu'il faut que la subvention arrive avant le 21 juin.*

#### ➤ **BATIMENTS COMMUNAUX**

- A l'unanimité :
  - Il est loué la salle du premier étage du centre d'animation et de loisirs au Cercle Marennais de Yoga, jusqu'au 31 décembre 2013, pour le prix de 490,00 €.

- Il est dénommé la salle de l'harmonie municipale salle "Eric Charron".

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

- A l'unanimité, il est créé un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

➤ **FINANCES - COMPTABILITE**

- A l'unanimité :

- Il est procédé à un virement de crédits de 500,00 € de l'article 60622 - carburants, à l'article 673 - titres annulés, sur le budget 2012 de la commune.
- Il est amorti de façon linéaire les biens mobiliers récemment acquis par la commune, pour une durée de quatre ans, pour un montant total de 2 465,55 € TTC.

➤ **PETIT PORT DES SEYNES**

- A l'unanimité, monsieur le maire et autorisé :

- à faire appel, au nom de la commune de Marennes, des deux jugements défavorables en date du 29 novembre 2012 par le tribunal administratif de Poitiers, à poursuivre les mêmes litiges par toutes les instances et tous les degrés de juridiction et en particulier à user de toutes les voies de recours, ainsi qu'à mandater le Cabinet d'avocats SELARL Laurence LANOY Avocats pour défendre les intérêts de la commune dans ces procédures ;
- à ester en justice au nom de la commune devant le tribunal administratif de Poitiers à l'encontre des trois arrêtés du préfet de la Charente-Maritime.

*Monsieur le maire explique que, s'il doit y avoir un jugement de la cour d'appel de Bordeaux, que l'affaire soit jugée sur le fond et non sur un manque de délibération autorisant le maire à ester en justice.*

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Madame EUSOP souligne qu'en ce qui concerne le bulletin municipal, il y a longtemps qu'elle n'a pas été invitée à participer aux réunions de préparation. Elle demande si l'opposition peut bénéficier d'un encart et quelle est la date limite pour l'adresser.

*Monsieur le maire rappelle qu'en début de mandat, il avait adressé à deux reprises un courrier aux listes d'opposition pour leur demander si elles souhaitaient bénéficier d'une tribune dans le bulletin. Il n'a jamais eu de réponse. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, il n'y a pas de tribune pour l'opposition dans le bulletin, ni pour la majorité d'ailleurs. Toutefois, s'il y a une demande, la commune doit réglementairement en prévoir une. Le bulletin étant mensuel, il suffit de l'envoyer en début de mois.*

Monsieur MONBEIG estime que le site internet n'avance pas vite. Alors que la commune dispose d'une formule 1, elle roule en première. Les comptes rendus mis en ligne ne sont pas à jour.

*Monsieur le maire répond que la commune complète le site au fur et à mesure et privilégie davantage l'actualité que les articles de fond. Les pages relatives au fond sont en construction. Il est toutefois satisfait que l'outil plaise à Monsieur MONBEIG.*

Monsieur MONBEIG estime qu'il y a beaucoup de pages en construction. Il estime par ailleurs que ça pourrait aller beaucoup plus vite pour les comptes rendus de conseil municipal.

*Monsieur le maire prend acte des propos de Monsieur MONBEIG.*

La séance est levée à 9 h 45.